

NCA-Rouiba Spa
Société au capital de 849.195.000 DA
Siège social : Route Nationale N°5
Z.I Rouiba

PROJET DE RESOLUTION A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 15 JANVIER 2020

Les actionnaires de NCA ROUIBA SPA, réunis en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation du commissaire aux comptes Monsieur Harfouche Mohamed, après avoir pris connaissance des éléments suivants:

- Rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Communication du président du conseil d'administration sur la situation financière de l'entreprise, ses origines et les perspectives de relance de l'activité de l'entreprise ;
- Projet de renforcement des fonds propres de la société par l'adossment a un partenaire stratégique.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ratifie le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance de la communication du président du conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, décide de la continuité de l'exploitation de NCA ROUIBA et mande le conseil d'administration afin de mener à bonne fin le projet de partenariat stratégique avec BIH CASTEL.

Cette résolution est adoptée à ... voix pour, ...voix contre,voix abstention.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à ... voix pour, ...voix contre,voix abstention.